

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-11-177
Séance du 29 novembre 2023

**Objet : Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater des dépenses
d'investissement avant le vote du budget 2024**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
27	5	1

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 novembre 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Mourad **ABADLI**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christian **BAUME** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Sylvain **HILLE** procuration à M. **CEGIELSKI**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **MUCCIO**, Alain **POMMIER** procuration à J-L **MORELLI**

Conseillers municipaux absents : Pascale **BORDES**

Secrétaire de séance : Monique **GRAZIANO-BAYLE**

Objet : Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 qui indique dans son tome 2, paragraphe 1.4 que « [...] jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 15 novembre 2023,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite de 25% des crédits de l'année précédente soit :

Chapitre	Crédits 2023	Autorisations 2024
20- immobilisations incorporelles	1 365 880,20	341 470,05
21 – immobilisations corporelles	9 211 535,02	2 302 883,76
23- immobilisations en cours	3 950 536,35	987 634,09
204- subventions d'équipement versées	403 655,00	100 913,75

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024 lors de son adoption.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 29 novembre 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le 04 DEC. 2023

et publié le 04 DEC. 2023

